

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

ANNÉE 1953

Service des Commissions

BULLETIN DES COMMISSIONS

AFFAIRES ÉCONOMIQUES, DOUANES ET CONVENTIONS COMMERCIALES

Mercredi 21 janvier 1953. — *Présidence de M. Rochereau, président.* — La commission a entendu un exposé de M. Clerc sur la situation générale du marché des cuirs et peaux tannés ou bruts.

Au cours de son exposé, M. Clerc a notamment insisté sur le fait que l'aide à l'exportation avait été suspendue, pour les produits considérés, sans préavis contrairement aux engagements pris par le Gouvernement, et sur les difficultés qu'éprouvaient les acheteurs de cuirs et peaux destinés au marché intérieur, à cause des achats effectués à des prix élevés par les exportateurs.

La commission a décidé d'entendre M. Louvel sur cette question, au cours de sa réunion du 28 janvier.

M. Bardon-Damarzid a ensuite indiqué qu'il était nécessaire de créer un organisme d'études assurant la liaison entre la commission de la France d'Outre-Mer et celle des Affaires Économiques afin d'examiner dans leur ensemble les problèmes économiques relatifs à l'Union Française.

M. Bardon-Damarzid s'est chargé de promouvoir la création de l'organisme précité.

Enfin, sur la proposition de son Président, la commission a chargé M. Lemaire d'assurer la liaison avec la commission de l'Agriculture, M. de Villoutreys avec la commission de la Production Industrielle, M. Clerc avec la commission des Affaires Étrangères.

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Mercredi 21 janvier 1953. — *Présidence de M. Gabriel Puaud, président d'âge.* — La commission a procédé à la constitution de son nouveau Bureau. A l'unanimité, deux commissaires s'étant abstenus, elle a réélu Président M. Marcel Plaisant. Elle a désigné ensuite MM. Ernest Pezet et Léonetti comme vice-présidents et MM. Colonna et Lelant comme secrétaires.

M. Marcel Plaisant, après avoir remercié ses collègues de la confiance qu'ils lui ont renouvelée, a relevé les différents traités et conventions soumis à l'examen de la commission et a enregistré le changement de Ministre des Affaires Étrangères. Le Président a rappelé que, s'il avait parfois critiqué M. Robert Schuman à raison de sa tonalité et de sa réticence dans l'expression des principes, il devait rendre hommage à son œuvre : par son action novatrice dans la construction de l'Europe, aussi bien qu'à la faveur de son aisance dans les relations franco-allemandes, Robert Schuman fut le protagoniste d'une politique de conciliation et d'agrégation plus évoluée qu'elle ne pouvait paraître.

Dans un sentiment d'impartialité, le Président a salué l'accession de M. Georges Bidault au Département des Affaires Étrangères en formant des vœux sincères pour le succès de sa mission, convaincu que la commission entretiendra avec lui les bons rapports traditionnels selon la coutume sénatoriale.

Evoquant l'apostrophe lancée d'Outre-Atlantique par M. Wiley,

Président de la commission sénatoriale des Affaires Étrangères des Etats-Unis, qui s'est élevé avec âpreté contre les retards apportés en France et en Allemagne à la ratification du Traité de Communauté européenne de défense, M. Marcel Plaisant a observé que le traité, s'il ne doit supporter aucun retard, peut souffrir des délais en vue de son amodiation et de sa combinaison avec des protocoles d'exécution complémentaires.

Le Président a souligné que rien ne se fait de durable en matière diplomatique et même dans tout rapport humain par la menace.

S'il est désirable que des hommes d'Etat américains s'intéressent à l'Europe, celle-ci attend d'eux, plutôt que des conseils aigus qui ferment les esprits, des témoignages de compréhension libérale qui ouvrent la rencontre des intelligences.

AGRICULTURE

Mercredi 21 janvier 1953. — *Présidence de M. Brettes, vice-président.* — La commission a nommé :

— M. Le Bot, rapporteur de la proposition de loi (n° 620, année 1952) tendant à modifier les articles 14 et 18 de la loi n° 47-1564 du 23 août 1947, relative à l'institution d'un Ordre national des Vétérinaires ;

— M. Brettes, rapporteur de sa proposition de résolution (n° 623, année 1952) tendant à inviter le Gouvernement à déposer dans les plus brefs délais un projet portant création d'un fonds d'équipement rural.

M. Capelle a ensuite saisi ses collègues d'un projet de modification de l'article 386 du Code général des impôts relatif à l'application d'une surtaxe sur les produits importés à base d'alcool. A la suite d'un bref échange de vues, cette question a été renvoyée à l'examen du projet de loi de finances.

BOISSONS

Mercredi 21 janvier 1953. — *Présidence de M. Jean Bène, vice-président.* — La commission a décidé de renvoyer à sa pro-

chaîne séance l'examen du rapport de M. Grégory sur la proposition de loi (n° 587, année 1952) tendant à créer un Comité national interprofessionnel d'exploitation des vins de consommation courante et des vins délimités de qualité supérieure.

MM. de Geoffre et Jean Durand ont ensuite été nommés respectivement rapporteurs des propositions de loi :

— n° 639, année 1952, tendant à créer un Comité interprofessionnel des vins d'origine du pays nantais ;

— n° 640, année 1952, tendant à créer un Comité interprofessionnel des vins d'origine de la région de Bergerac.

FINANCES

Jeudi 22 janvier 1953. — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — La commission a tenu séance dans la nuit pour examiner le projet de loi (n° 25, année 1953) tendant à approuver une convention conclue entre le Ministre des Finances et le Gouverneur de la Banque de France dont le rapport a été confié à M. Jean Berthoin, Rapporteur général.

Sur ce texte, la commission a entendu les observations de MM. René Mayer, Président du Conseil, et Bourguès-Maunoury, Ministre des Finances, qui ont fourni des précisions sur l'état de la Trésorerie et indiqué les grandes lignes de la politique financière du Gouvernement.

Après leur départ, la Commission a adopté, à mains levées, le projet par 14 voix contre 4 et 2 abstentions.

FRANCE D'OUTRE-MER

Mercredi 21 janvier 1953. — *Présidence de M. Luc Durand-Réville, vice-président.* — La commission a commencé la discussion du rapport de M. Longuet sur le projet de loi (n° 604, année 1952) concernant la procédure de fixation des taxes postales dans les Territoires d'Outre-Mer.

Après les interventions de MM. Coupigny, Grassard, Gondjout, Castellani, Okala, Lagarrosse et Razac, elle n'a pu fixer son atti-

tude au sujet du rôle des assemblées locales dans la procédure envisagée et a décidé, en conséquence, de surseoir à prendre une décision, chargeant son rapporteur de lui apporter des informations supplémentaires.

La commission a ensuite pris connaissance du rapport de M. Durand-Réville sur la proposition de résolution (n° 569, année 1952), dont il est l'auteur, tendant à instituer en faveur des produits originaires des Territoires d'Outre-Mer un système d'aide à l'exportation.

Elle a reconnu l'utilité d'un tel système mais, après les interventions de MM. Lagarrosse, Castellani, Grassard, Claireaux et Okala, elle a fait des réserves sur les conclusions de son rapporteur et a été ainsi amenée à désigner une sous-commission, composée de MM. Castellani, Lagarrosse, Dia et Okala, qui lui soumettra de nouvelles propositions au cours de sa prochaine séance.

INTÉRIEUR (ADMINISTRATION GÉNÉRALE, DÉPARTEMENTALE ET COMMUNALE, ALGÉRIE)

Judi 22 janvier 1953. — *Présidence de M. Léon Muscatelli, président.* — La commission a procédé à un premier examen du budget du Ministère de l'Intérieur pour l'exercice 1953.

M. Le Basser, rapporteur pour avis, a tout d'abord retracé les grandes lignes du budget en l'examinant plus particulièrement sous l'angle de ses incidences sur les collectivités locales.

Il s'est félicité des différentes mesures de déconcentration prises par le Ministre de l'Intérieur au cours des derniers mois écoulés, mais il a marqué son regret très vif de voir de nouvelles charges financières imposées aux communes sans contre-partie de recettes.

La commission a ensuite procédé à un long échange de vues sur le problème posé par la gestion des usines à gaz ayant été concédées par les communes à « Gaz de France » et dont l'exploitation s'est révélée déficitaire.

M. Pic a souligné, notamment, que le Gouvernement et le Parlement étaient tout autant que le service nationalisé responsables de la situation devant laquelle se trouvent, à l'heure actuelle, les

collectivités locales, qui, faute de combler le déficit de ces usines, verront l'exploitation de celles-ci arrêtée.

M. Rupied a critiqué la gestion de Gaz de France qui, mieux comprise, aurait permis d'éviter la mise en déficit d'exploitations gazières qui, avant la nationalisation, fonctionnaient normalement.

Les commissaires ont ensuite établi la liste des questions auxquelles le Ministre de l'Intérieur sera amené à répondre, lors de sa prochaine audition par la commission.

JUSTICE ET LÉGISLATION CIVILE, CRIMINELLE ET COMMERCIALE]

Mardi 20 janvier 1953. — *Présidence de M. Georges Pernot, président d'âge.* — La commission a reconduit, par acclamations, son Bureau, qui demeure ainsi composé :

Président : M. Georges Pernot.

Vice-Présidents : MM. de La Gontrie,
Charlet.

Secrétaires : MM. Georges Maire,
Giacconi.

Présidence de M. Georges Pernot, président. — En son nom et au nom du Bureau, le Président a remercié ses collègues de la confiance qu'ils ont bien voulu leur témoigner une nouvelle fois.

Après avoir dressé un état des textes en instance, le Président a invité la commission à se prononcer, avant le débat en séance publique, sur les derniers amendements aux rapports de M. Boivin-Champeaux (nos 629 et 641, année 1952) sur la proposition de loi (n° 472, année 1952) concernant la vente d'immeubles par appartements.

Ont été rejetés les amendements :

— Nos 32, 33 et 34 de M. Marius Moutet ;

— Nos 22, 23, 25, 26, 27, 28 de M. Léo Hamon ;

— Nos 29, 30 et 31 de M. Jean-Louis Tinaud ;

— N° 35 de M. Geoffroy ;

— Nos 13 et 14 de M. Bertaud ;

— N° 21 rectifié de M. Radius.

L'amendement n° 11 de M. Debû-Bridel a été adopté avec une légère modification.

Mercredi 21 janvier 1953. — *Présidence de M. Georges Pernot, président.* — A la suite d'une décision prise en séance publique, au cours de la discussion de la proposition de loi (n° 472, année 1952) concernant la vente d'immeubles par appartements, la commission s'est réunie afin de procéder à un nouvel examen de l'amendement n° 5 (rectifié) de M. Bertaud.

A l'unanimité, elle a maintenu sa décision de rejeter l'amendement.

Jeudi 22 janvier 1953. — *Présidence de M. de La Gontrie, vice-président.* — La commission a désigné M. Boivin-Champeaux à l'effet de participer avec voix consultative aux travaux de la commission des finances, en application de l'article 26 du Règlement du Conseil de la République.

Ont été ensuite nommés rapporteurs :

M. Marcilhacy, du projet de loi (n° 642, année 1952) tendant à modifier les articles 39 et 48 de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse ;

M. Jozeau-Marigné, de la proposition de loi (n° 643, année 1952) tendant à modifier l'article 238 du Code civil et les articles 877 et 878 du Code de procédure civile ;

M. Rabouin, de la proposition de loi (n° 644, année 1952) tendant à modifier la loi du 12 juillet 1909 sur la constitution du bien de famille insaisissable ;

M. Charlet, du projet de loi (n° 658, année 1952) modifiant les articles 119 et 135 du Code d'instruction criminelle ;

M. Rabouin, de la proposition de loi (n° 665, année 1952) tendant à modifier le septième alinéa de l'article 2135 du Code civil, sur l'hypothèque légale de la femme mariée ;

M. Delalande, de la proposition de résolution (n° 654, année 1952) de M. Rabouin, tendant à inviter le Gouvernement à déposer un projet de loi portant modification de l'article premier

de la loi du 1^{er} juin 1923 modifié par la loi du 17 mars 1924 de façon à rendre obligatoire sur tous les papiers de commerce ou factures la mention de la nature de l'entreprise ainsi que les noms et qualités de la personne qui la dirige.

M. Jozeau-Marigné a été désigné comme rapporteur pour avis du projet de loi (n° 636, année 1952) tendant à modifier et à compléter l'ordonnance n° 45-609 du 10 avril 1945 relative aux travaux préliminaires à la reconstruction, dont la commission de la reconstruction est saisie au fond.

Le rapport de M. Boivin-Champeaux sur la proposition de loi (n° 516, année 1952) tendant à modifier les dispositions de la loi du 25 août 1948 permettant la révision du prix de certains baux à loyer d'immeubles ou de locaux à usage commercial, industriel ou artisanal, a été ensuite approuvé à l'unanimité. M. Boivin-Champeaux avait conclu à l'adoption du texte voté par l'Assemblée Nationale.

La commission a, ensuite, entendu le rapport pour avis de M. Molle sur la proposition de loi (n° 568, année 1952) relative à diverses dispositions d'ordre financier intéressant l'épargne, dont la commission des finances est saisie au fond.

M. Molle a suggéré à la commission de demander la disjonction de l'article premier estimé par lui, soit inutile, soit inconstitutionnel. Un certain nombre de modifications ont, aussi, été adoptées visant notamment :

— la publicité des convocations d'assemblées générales d'actionnaires (art. 37, amendement n° 4) ;

— la prorogation des secondes assemblées de porteurs de parts de fondateurs, ainsi que la définition des parts devant être considérées comme en la possession de la société (article 5, amendements n°s 5 et 6) ;

— les formalités requises pour la publicité des augmentations de capital opérées par le gérant et le conseil d'administration (article 7, amendement n° 8) ;

— la publicité nécessaire aux modifications des statuts (article 8 *bis* nouveau, amendement n° 9) ;

— la modification, par voie législative, bien entendu, d'un décret-loi du 8 août 1935, du mode de publicité des augmentations de capital (article 9, amendement n° 10).

MARINE ET PECHES

Mercredi 21 janvier 1953. — *Présidence de M. Abel-Durand, président.* — La commission a désigné M. Claireaux comme rapporteur du projet de loi (n° 638, année 1952) relatif à l'élection des membres des Conseils d'administration des Caisses nationales d'Allocations familiales des marins du commerce et de la pêche maritime.

MOYENS DE COMMUNICATIONS, TRANSPORTS ET TOURISME

Mercredi 21 janvier 1953. — *Présidence de M. Emile Aubert, président.* — La commission a entendu un exposé de M. Bouquerel sur certaines dispositions intéressant le fonds spécial d'investissement routier, contenues dans le projet de loi (n° 657, année 1952) relatif aux comptes spéciaux du Trésor.

Rappelant que les crédits du fonds spécial avaient été en moins d'un an réduits de près de moitié pour la tranche nationale, l'orateur a manifesté nettement l'opinion que les travaux de modernisation de notre réseau routier prévus par un plan quinquennal récemment établi, ne pourraient être exécutés.

La commission a chargé M. Bouquerel, en le désignant comme rapporteur pour avis du projet de loi, d'élever à la tribune du Conseil une protestation contre l'amenuisement des ressources du fonds spécial d'investissement routier.

Jedi 22 janvier 1953. — *Présidence de M. Emile Aubert, président.* — La commission a entendu le rapport de M. Julien Brunhes sur le projet de loi (n° 523, année 1952) portant statut du personnel navigant professionnel de l'aéronautique civile.

Le rapporteur a exposé l'économie du texte en regrettant que le vote de ce statut précède l'examen du statut de l'Aviation marchande ; il est en particulier anormal, a-t-il précisé à ce propos, d'alourdir les charges pesant sur des compagnies n'existant qu'en vertu d'une autorisation précaire.

Avant d'aborder l'étude des articles, M. Julien Brunhes a tenu à rendre hommage au dévouement et à la haute compétence du personnel de l'aéronautique civile.

La commission a, ensuite, pris un certain nombre de décisions portant notamment sur le calcul du salaire en cas d'incapacité due à un accident de travail, la prise en charge des frais médicaux et pharmaceutiques dans ce même cas, la prise en compte des services effectués dans l'armée de l'air pour le calcul de la pension due au titre du régime de retraite complémentaire du personnel navigant professionnel de l'aéronautique civile, la composition de la commission d'enquête.

Le projet de loi, dans son ensemble, a été adopté à l'unanimité.

La commission a, enfin, chargé son Président de participer avec voix consultative aux travaux de la commission des finances, en application de l'article 26 du Règlement.

PENSIONS (PENSIONS CIVILES ET MILITAIRES ET VICTIMES DE LA GUERRE ET DE L'OPPRESSION)

Jeudi 22 janvier 1953. — *Présidence de M. Radius, vice-président.* — La commission a adopté, à l'unanimité et sans la modifier, la proposition de résolution (n° 15, année 1953) de M. Radius, tendant à inviter le Gouvernement à négocier la remise à la France des archives de la déportation.

M. Radius a été désigné comme rapporteur et la commission a décidé de demander la discussion immédiate du texte.

PRODUCTION INDUSTRIELLE

Jeudi 22 janvier 1953. — *Présidence de M. Longchambon, président.* — La commission a procédé à un examen officieux du projet de loi relatif aux investissements. Elle a entendu un très important exposé de son Président qui, après avoir analysé les grandes masses de crédits affectés en 1953 aux investissements, a rappelé quels étaient, dans les grands secteurs de base : charbonnages, électricité, gaz, S. N. C. F., les objectifs fixés par le

premier plan de modernisation et indiqué dans quelle mesure ces objectifs avaient été atteints et à quel prix.

Le Président a ensuite indiqué, pour les grands secteurs précités, quels étaient les programmes nouveaux à la fois en crédits d'engagement et en crédits de paiement et a conclu en précisant que, personnellement, il était très inquiet de l'absence de plan d'ensemble orientant pour l'avenir, les activités économiques de notre pays.

Au cours de la discussion, M. Saller a fait part à la commission des répercussions graves qu'entraînerait pour les Territoires d'Outre-Mer le blocage, jusqu'au 30 juin 1953, d'une partie des crédits du budget de reconstruction et d'équipement des services civils, qui fournit à l'Outre-Mer 55 % des crédits qui lui sont affectés.

Enfin, M. Gautier a indiqué que les difficultés entraînées par le financement des investissements étaient dues à la fixation de capitaux à l'étranger et à la thésaurisation de l'or.

RECONSTRUCTION ET DOMMAGES DE GUERRE

Jeudi 22 janvier 1953. — *Présidence de M. Bernard Chochoy, président.* — Le Président a rendu compte de l'audience accordée par M. Pierre Courant, Ministre de la Reconstruction et de l'Urbanisme, à une délégation de la commission composée de M^{me} Thome-Patenôtre, MM. Lemaitre, Jozeau-Marigné, René Laniel, Séné, Malécot et Chochoy. Cette délégation était allée entretenir le Ministre des problèmes des crédits destinés à la réparation des dommages de guerre, des crédits H. L. M., de la nécessité pour le M. R. U. de respecter les échéances pour le règlement des entrepreneurs, du projet de loi foncière et des initiatives gouvernementales en matière de construction.

Le Ministre a assuré les Sénateurs qu'il n'y aurait aucun blocage au cours du présent exercice sur les crédits de la reconstruction et de la construction. Il a confirmé que la lettre rectificative comporte une attribution complémentaire de 5 milliards au titre de la réparation des dommages de guerre et de 3 milliards 500 millions pour la construction de logements. Il a souligné son intention

de tout mettre en œuvre pour obtenir du Parlement le vote rapide de la loi foncière en ce qui concerne la partie de ce texte relative à l'habitation.

M. Pierre Courant a enfin exposé aux membres de la délégation sénatoriale l'économie de sa politique qui vise à mettre en chantier le maximum de logements, même modestes, le but primordial étant de satisfaire les besoins du plus grand nombre possible de mal logés.

Cet exposé des projets gouvernementaux a provoqué un débat auquel ont pris part le Président, MM. André, Boutonnat, Chazette, Dupic, Malécot et Plazanet.

La commission a nommé M. Malécot rapporteur du projet de loi (n° 636, année 1952), adopté par l'Assemblée Nationale, tendant à modifier et à compléter l'ordonnance n° 45-609 du 10 avril 1945 relative aux travaux préliminaires à la reconstruction.

Enfin, la commission a entendu les représentants des Bureaux de l'Union nationale des Coopératives de Construction et de l'Union nationale des Associations syndicales de Reconstruction qui ont fait part de leurs difficultés et proposé un amendement au projet de loi relatif aux investissements.

TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Mercredi 21 janvier 1953. — *Présidence de M. Dassaud, président.* — La Commission a désigné :

— M. Ruin, comme rapporteur du projet de loi (n° 664, année 1952) relatif au règlement en cas de décès de l'assuré en temps de guerre, des contrats d'assurance en cas de vie souscrits auprès de la Caisse nationale des Retraites pour la vieillesse ou de la Caisse nationale d'Assurances en cas de décès ;

— M^{me} Devaud, pour suivre les travaux de la Commission des finances (article 26 du Règlement).

M. Abel-Durand a exposé son rapport sur le projet de loi (n° 567, année 1952) tendant à autoriser le Président de la Répu-

blique française à ratifier la convention concernant les stagiaires signée le 17 avril 1950 entre les cinq pays co-signataires du traité de Bruxelles ; ses conclusions, favorables à la ratification de la convention, ont été adoptées à l'unanimité.

La commission a ensuite adopté le rapport de M. Reynouard sur la proposition de loi (n° 606, année 1952) relative à l'honorariat des anciens conseillers prud'hommes ; le texte de l'Assemblée Nationale a été complété, sur la proposition du rapporteur, d'un alinéa nouveau tendant à interdire aux conseillers honoraires de mentionner cette qualité dans la publicité et la correspondance commerciale, ainsi que dans tous les actes de procédure judiciaires.

M. Tharradin a donné lecture de son rapport sur la proposition de loi (n° 645, année 1952) tendant à modifier l'article 19 de la loi du 11 février 1950 relative aux conventions collectives et aux procédures de règlement des conflits collectifs de travail. A la demande de MM. Reynouard et Abel-Durand, la suite de l'examen de ce texte a été renvoyée à une séance ultérieure pour permettre au rapporteur de rechercher une solution aux difficultés juridiques qui subsistent.

Avant de suspendre ses travaux, la commission a prié son Président d'attirer l'attention du Ministre du Travail et de la Sécurité Sociale sur les problèmes nombreux que pose la recrudescence actuelle du chômage.